

Conseil Municipal du 3 juillet 2019

PRÉSENTS : M. JOUNY Philippe, M. CHÂTEAU Daniel, Mme LAMACQ Valérie, M. DUHAYON Stéphane, Mme Elisabeth LEROUX, M. AUBINEAU Sylvain, Mmes POULAIN Nathalie, CAUX Marylise, M. MOËSSARD Sylvain, Mme ROBIN Lydia, M. RICORDEL Frédéric, M. DAVID Romain

Il est procédé à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

COMPTE-RENDU PRECEDENT

Le compte-rendu de la séance du 5 juin est adopté.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET ASSAINISSEMENT

La décision modificative vise :

- à annuler les amortissements passés sur l'étude d'épandage des boues réglée en 2015 en investissement.
- réinscrire la dépense de l'étude en fonctionnement et non en investissement.

La section de fonctionnement demeure inchangée au total. La section d'investissement sera augmentée de 500 € soit 135 357.94 € au lieu de 134 857.94 €. Le détail des modifications est indiqué ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6811 : Dotations aux amortissements immos corporelles et incorporelles	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-7811 : Reprises sur amortissements des immobilisations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €
D-6542 : Créances éteintes	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-704 : Travaux	0.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €
TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat* de services, marchandises	0.00 €	0.00 €	500.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	500.00 €	500.00 €	500.00 €	500.00 €
INVESTISSEMENT				
D-2803 : Frais d'études, de recherche et de développ. et frais d'insertion	0.00 €	500.00 €	0.00 €	0.00 €
R-28156 : Matériel spécifique d'exploitation	0.00 €	0.00 €	0.00 €	500.00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	500.00 €	0.00 €	500.00 €
Total Général		500.00 €		500.00 €

La décision modificative est adoptée à l'unanimité.

ADMISSIONS EN NON VALEUR AU BUDGET ASSAINISSEMENT

La Trésorerie de Pontchâteau a adressé à la commune des demandes d'admission en non-valeur. Elles concernent deux raccordements au réseau collectif, l'un en 2009 et l'autre en 2012 pour un total de 2 697.64 €.

Les poursuites étant restées sans effet, il est proposé de les admettre en non-valeur.

M. Le Maire indique qu'il a adressé un courriel à la trésorerie quant à ces 2 situations. En deçà d'un certain montant, la trésorerie n'ouvre pas de procédure, qui serait plus onéreuse que la somme à recouvrer.

Les Admissions en Non-Valeur du budget assainissement sont adoptées à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL

L'Adjointe au Maire aux Finances expose, que la trésorerie a demandé la reprise du résultat N-1 de la section d'investissement, soit un déficit de 105 038.68 €.

Des virements au sein des dépenses d'investissement viennent abonder le compte 001 :

5 100 € du cimetière, 12 000 € au PLU, car le marché vient juste d'être engagé, et donc, seulement une partie de l'enveloppe sera consommée en 2019, et le virement au budget commerce peut être revu à la baisse, la première pierre de l'extension de la boulangerie n'interviendra qu'en toute fin d'année, voire début 2020. Une subvention DETR de 25 000 € est acquise, et une subvention de la Région est en cours d'instruction pour 15 000 €.

L'excédent du fonctionnement est également mis à contribution. Une somme de 46 712.70 serait amputée au 002 et viendrait abonder les recettes d'investissement au 1068. Le virement vers l'investissement au 023 serait diminué de 25 172.70 €. Le compte 021 en recettes d'investissement doit être réduit du même montant.

Cette Décision Modificative porterait la section de fonctionnement à 1 555 447.49 € et la section d'investissement à 1 332 016.17 €. Le détail est annexé ci-dessous.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	46 712.70 €	0.00 €
TOTAL R 002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0.00 €	0.00 €	46 712.70 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'investissement	25 712.70 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	25 712.70 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
R-777 : Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	8 000.00 €
R-7411 : Dotation forfaitaire	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	21 000.00 €
Total FONCTIONNEMENT	25 712.70 €	8 000.00 €	46 712.70 €	29 000.00 €
INVESTISSEMENT				
D-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	105 038.68 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	105 038.68 €	0.00 €	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	25 712.70 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	25 712.70 €	0.00 €
D-13932 : Amendes de police	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-10222 : F.C.T.V.A.	0.00 €	0.00 €	0.00 €	34 938.68 €
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés	0.00 €	0.00 €	0.00 €	46 712.70 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0.00 €	0.00 €	0.00 €	81 651.38 €
D-202 : Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2051 : Concessions et droits similaires	5 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	17 100.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-27638 : Autres établissements publics	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	57 100.00 €	113 038.68 €	25 712.70 €	81 651.38 €
Total Général		38 225.98 €		38 225.98 €

Les élus approuvent la décision modificative à l'unanimité.

ADMISSIONS EN NON VALEUR AU TITRE DU BUDGET PRINCIPAL

La Trésorerie de Pontchâteau a adressé à la commune des demandes d'admission en non-valeur. Elles concernent le restaurant scolaire pour un total de 1 350.43 €.

Ces factures remontent aux exercices 2012, 2013, 2014 et 2018. Les poursuites étant restées sans effet, et/ou les enfants concernés n'étant plus scolarisés à DREFFEAC, il est proposé de les admettre en non-valeur.

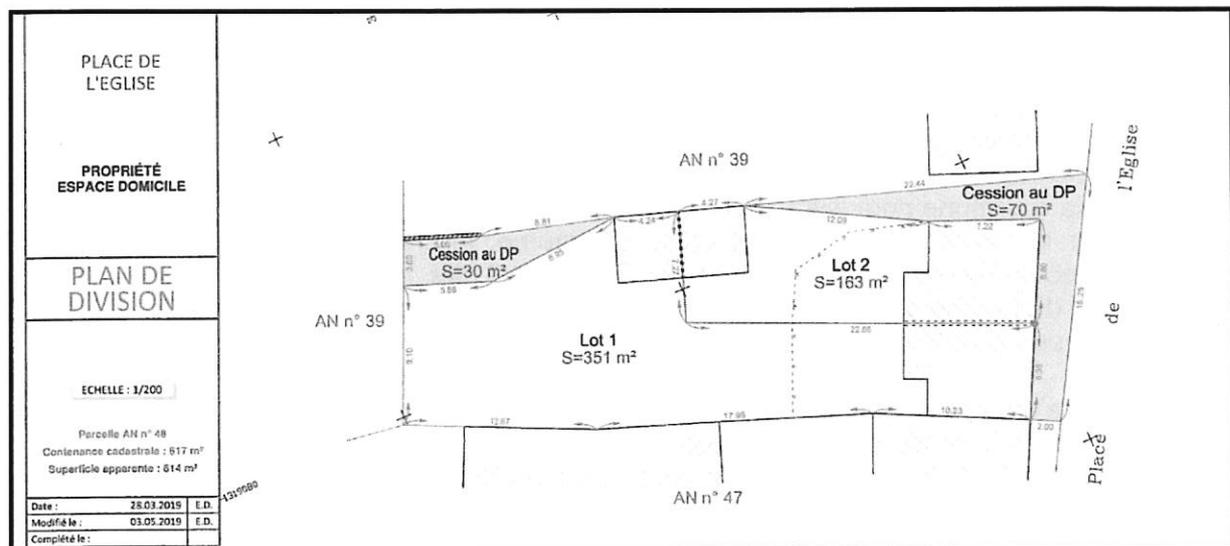
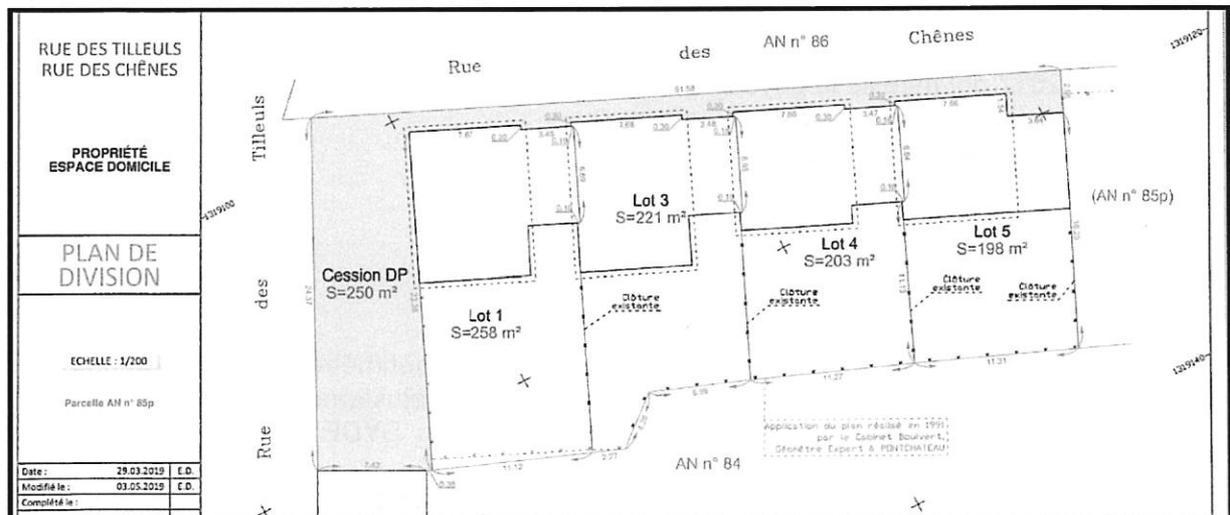
Les élus regrettent de ne pas être alertés plus vite sur ces situations, afin de pouvoir prendre contact avec les familles et ne pas laisser une situation s'enliser pendant plusieurs années.

Les admissions en non-valeur au titre du budget principal sont entérinées.

CESSIONS DE TERRAINS D'ESPACE DOMICILE VERS LA COMMUNE

Espace Domicile a lancé un programme de ventes de logements, à des tarifs préférentiels pour les locataires occupants. A cette occasion, Espace Domicile a fait appel à un géomètre pour sécuriser l'emprise et la contenance de chaque logement.

Dans ce contexte, le bailleur a contacté la commune pour régulariser la situation de certaines parties de parcelles attenantes à des logements (cf plans ci-dessous).



Espace Domicile propose de céder l'ensemble des parties concernées à titre gratuit. Les frais

de bornage sont déjà réglés par le bailleur. Il resterait les frais de notaire à la charge de la commune. La cession est approuvée à l'unanimité.

DROIT D'OPPOSITION A LA DESAFFILIATION DE LA COMMUNE D'ORVAULT DU CENTRE DE GESTION DE LOIRE ATLANTIQUE

Par délibération du Conseil Municipal en date du 20 mai 2019, la commune d'Orvault, établissement affilié volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique, a autorisé son Maire à solliciter sa désaffiliation du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, à effet du 1^{er} janvier 2020. En effet, les effectifs de la commune ayant progressivement augmenté, le seuil des 350 agents a été dépassé depuis 2006.

La volonté de désaffiliation de la commune d'Orvault s'inscrit dans un contexte de recherches d'économies, Orvault s'étant progressivement dotée des outils pour mettre en place une gestion autonome de ses ressources humaines.

La commune d'Orvault souhaite toutefois maintenir, en tant que collectivité non affiliée, son adhésion au socle commun de prestations du centre de gestion (instances médicales statutaires, conseil juridique) et son adhésion à la médecine préventive.

Les élus approuvent à l'unanimité la désaffiliation de la commune.

MODIFICATION DES STATUTS DU SYDELA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal:

La réforme territoriale et en particulier la fusion des Communautés de communes opérée au 1^{er} janvier 2017 ont modifié le paysage intercommunal en Loire-Atlantique.

Six nouvelles intercommunalités ont vu le jour :

- CC Sud Retz Atlantique
- CC Sèvre et Loire
- CC Estuaire et Sillon
- CC Châteaubriant-Derval
- CA Pornic Agglo Pays de Retz
- CA Clisson Sèvre et Maine Agglo

Les collèges électoraux du SYDELA sont formés sur le périmètre des intercommunalités, aussi, il est devenu nécessaire de procéder à des ajustements afin d'assurer une représentativité plus juste au sein du Comité syndical du SYDELA suite à l'évolution du périmètre intercommunal.

De plus, la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte permet au SYDELA d'intervenir de manière plus étendue, sur des domaines liés à la transition énergétique. Cette loi crée la compétence production d'électricité qui est partagée entre les communes et les EPCI.

Ces nouveaux statuts entreront en vigueur à l'occasion du renouvellement du prochain mandat municipal.

Par ailleurs, la création de deux communes nouvelles impactant les limites départementales de la Loire-Atlantique et du Maine et Loire, nécessite de procéder à une modification du périmètre d'intervention du SYDELA.

En effet, la commune nouvelle Vallons de l'Erdre, intègre la commune de Freigné initialement située sur le territoire du Maine et Loire. De même, la création de la commune nouvelle d'Ingrandes-le-Fresne-sur-Loire située en Maine et Loire implique la sortie de l'ancienne commune de Fresne sur Loire du territoire de la Loire-Atlantique.

Les nouveaux statuts sont adoptés à l'unanimité.

Le Sydelas s'engage à répertorier l'ensemble des réseaux souterrains et à les référencer dans le Système d'Information Géographique.

Grâce au SYDELA, la commune règle les travaux en Hors Taxe et n'a donc pas à attendre le retour du FCTVA. Le SYDELA a également engagé un programme de rénovation des ampoules avec un passage progressif aux LEDS. Un plan sur 3 ans est en cours.

Actuellement, la commune n'a pas encore contractualisé avec le SYDELA pour l'entretien et la maintenance sur le réseau. La question pourra se poser, si la commune adhère au

fonctionnement au début 2020. 3 niveaux à choisir : 1. à la demande, 2. maintenance forfaitaire et demande, 3. maintenance entière déléguée. Pour le niveau 3, il y a des engagements de délais d'intervention. Pour le niveau 1, il y a une sous-traitance avec un délai de 48H.

QUESTIONS DIVERSES

BOULANGERIE

L'architecte est missionnée, il s'agit de Mme CANTIN. S'agissant d'un Etablissement Recevant du Public, l'instruction du permis est plus longue. L'appel d'offres ne devrait être lancé qu'en toute fin d'année.

VISITES DE RESTAURANT SCOLAIRE

3 visites ont pu être réalisées : FEGREAC, SAINTE ANNE s/ BRIVET, CROSSAC. A CROSSAC, il existe un complexe important, qui intègre des salles de loisirs en plus de la restauration. Une grande surface extérieure est à disposition, où les enfants peuvent jouer avec des animateurs présents pour les différentes activités. La partie self pour les primaires donne une part belle à l'autonomie. Les restaurants de GUENROUET, CAMPBON et PLESSE doivent encore être visités.

CONDUITE D'EAU ATLANTIC'EAU

La conduite traversera PONT-CHATEAU, DREFFEAC, SAINT GILDAS. Elle servirait en cas de pénurie d'eau. L'année dernière, MISSILLAC est tombé en rupture d'eau. La réserve d'eau n'était pas reliée au Feeder. La conduite d'eau doit sécuriser la ressource. Les eaux qui viennent des différents secteurs sont retravaillées ensemble à CAMPBON. Le traitement commun des eaux permet de réaliser des économies d'échelle. La nouvelle conduite permet l'acheminement d'eau au Feeder près de la 4 voies, soit un tracé de 14 km. Le projet est prévu pour 2020-2021. Il y aura besoin d'une autorisation communale. ARTELIA va démarcher les propriétaires à partir de juillet.

POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Les subventions 2019 ont été votées : la foire exposition de DREFFEAC fait partie des bénéficiaires.

Le Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) est abaissé cette année pour participer à un effort collectif de redressement des finances de la communauté de communes.

Des admissions en non-valeur ont été reconnues.

Un avenant au Plan Culturel Territorial a été adopté : il entrera en exécution en 2021 pour laisser passer le temps des élections.

Des services civiques ont été recrutés pour la communication et la bibliothèque.

Des terrains ont été vendus : à des artisans à MISSILLAC, à SAINT GILDAS DES BOIS. Une certaine dynamique est donc perceptible.

La vidéo-surveillance dans les déchetteries est en cours d'installation. Il y a de nombreuses incivilités constatées. Des barrières d'accès avec des badges vont également être déployées. Cela permettra de réguler le nombre d'entrées dans l'enceinte.

Un projet de nouvelles consignes de tri a été approuvé. Il sera mis en œuvre en 2021. Une contractualisation a été actée avec D3E à côté de POITIERS qui triera les déchets à recycler.

PARTICIPATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS AU CENTENAIRE DES SECTIONS UNC A PONT-CHATEAU

Une partie des jeunes élus était présente dimanche 30 juin. Les enfants ont participé au dépôt de gerbes. Les participants ont été impressionnés par les nombreux porte-drapeaux et l'accompagnement musical. Mme La Députée était présente. Les jeunes élus de DREFFEAC ont reçu un trophée du centenaire de l'UNC.

Le feu d'artifice se tiendra le samedi 6 juillet.

Le véhicule pour l'APS l'ALSH est arrivé samedi 29 juin, et a été mis à contribution dès dimanche pour la célébration de l'UNC.

M. Le Maire a signé l'acquisition de la maison auprès de la mairie.

N°1 (6, place de l'église)

Il est signalé que les ballons sortent parfois du city stade. Il sera étudié la possibilité d'installer une protection supplémentaire.

L'ascenseur de la mairie pour les PMR est prêt à l'utilisation. La mairie est de nouveau accessible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H20.